

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 02 Février 2021	Séance du : 09 Février 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le neuf Février, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 44	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean François FAUSTIN (Clermont-L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevete).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont-L'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M Georges ENLNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran).

Absents : M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault)

Convention Tourisme avec le Pays et les autres offices pour 2021

Afin de définir la méthode de travail et le partenariat engagés depuis plusieurs années par les Offices de Tourisme du Cœur d'Hérault et coordonnés depuis juin 2005 par la Mission Tourisme du Pays il convient d'approuver une convention avec le SYDEL Pays cœur d'Hérault, la communauté de communes du Lodévois Larzac et l'office de tourisme Intercommunal de Saint Guilhem le Désert- Vallée de l'Hérault.

Cette convention a pour objectif de contractualiser la relation entre le Pays Cœur d'Hérault, maître d'ouvrage de l'opération et les acteurs locaux cités ci-dessus pour la réalisation à l'échelle territoriale des actions menées dans le cadre de la coordination du développement touristique de la destination Pays Cœur d'Hérault.

Elle vise à :

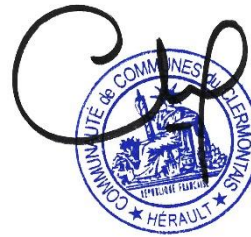
- Définir le(s) rôle(s) respectif(s) de chacun dans ce projet collectif,
- Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle,
- Préciser la participation financière de chaque partenaire,

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur Bernard COSTE,

APPROUVE Les modalités de la convention pluripartite relative à la définition du cadre d'intervention de l'ensemble des signataires de la convention, aux modalités de mutualisation de moyens, ainsi qu'à la répartition financière de chaque partenaire.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles relative à la convention.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.